

Enfin, par rapport à la présence dans le cockpit de la décision de la DGD concernant l'allocation de ce budget de 130 millions d'euros à la Banque mondiale, pour les écologistes, c'est clair, il faut que ce soit la DGD et non plus le SPF Finances. L'objectif de la Banque mondiale, c'est le développement. Ce ne sont pas des objectifs de rendement! C'est une banque mais une banque mondiale, une banque de développement. L'objectif de développement doit prévaloir sur celui de rendement!

Pas plus tard qu'à une réunion à Bruxelles au début du mois de janvier, il fallait définir des politiques de sauvegarde pour mettre au cœur du développement, des droits humains. Cela n'a pas été possible. Je pense que si nous avons des experts de notre DGD dans le cockpit, ce serait différent.

04.06 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse.

J'ai cru entendre une certaine ouverture de votre part, au début de votre intervention, lorsque vous indiquiez que vous étiez en train d'examiner une discussion avec votre collègue des Finances pour peut-être une meilleure représentativité de la DGD au niveau de la Banque mondiale. Par contre, à la fin de votre réponse, vous nous avez indiqué que nous devons adresser notre question au ministre des Finances. Tout de suite, mon enthousiasme a été quelque peu refroidi.

Sachez en tout cas que mon groupe a déposé une résolution sur cette question de la Banque mondiale. Cette résolution prévoit plusieurs choses, notamment le fait que, de manière effective, ce soit demain le département de la Coopération au développement qui soit à la manœuvre au niveau de la Banque mondiale et non plus les Finances. Si c'est votre volonté réelle, vous aurez l'appui de mon groupe et, je pense, d'autres groupes pour avancer dans cette voie.

Comme l'a dit mon collègue, M. Hellings, il y a aujourd'hui de nombreux questionnements. On lisait encore qu'un rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté indiquait que, selon lui, les choix opérés par la Banque mondiale étaient incompatibles avec le respect des droits de l'homme. Je pense que c'est très interpellant et que nous ne pouvons pas, en tant que parlementaires, accepter que des millions d'euros du département de la Coopération belge au développement soient utilisés de la sorte, sans que nous puissions mettre en avant nos valeurs et

les combats qui sont importants pour nous.

J'espère également que nous pourrons prochainement avoir ici – et je dis bien avec vous, monsieur le ministre en charge de la Coopération au développement – des débats annuels. On ne vous a en effet pas vraiment entendu sur les messages qu'a portés la Belgique au niveau de la Banque mondiale. Vous n'avez pas répondu à cette question. Nous pourrions avoir annuellement un débat et un rapport précis sur les positions belges défendues au niveau de la Banque mondiale par notre représentant qui, je l'espère, sera prochainement un représentant de la Coopération au développement.

04.07 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, er komen twee thema's aan bod in de drie vragen.

Ten eerste, wie heeft de voorgedij over de Wereldbank? Dat is een oud debat tussen de minister van Financiën en de minister van Ontwikkelingssamenwerking. Ik ben altijd de mening toegedaan geweest, zelfs toen ik lid was van de commissie voor de Financiën, dat het een bevoegdheid van de FOD Ontwikkelingssamenwerking is en dat het de minister van Ontwikkelingssamenwerking is, die België op de topvergaderingen van de Wereldbank zou moeten vertegenwoordigen. Dat eerste punt zullen wij ongetwijfeld nog voortbespreken.

Mijn vraag ging echter meer over het inhoudelijke: spoort het beleid van de Wereldbank met ons beleid. Mijn voorstel is – als ik u goed heb begrepen, deed u op het einde een suggestie in die zin – dat wij, in overleg met uw kabinet en het kabinet van Financiën, zolang dat nodig is, proberen een datum te vinden waarop wij de vertegenwoordiger van België in de Wereldbank en de specialist van de DGD hier uitnodigen voor een themavergadering over België en de Wereldbank, zodanig dat wij eens grondig van gedachten kunnen wisselen een lacune vullen door vanuit het Parlement meer aandacht te tonen voor wat er in en rond de Wereldbank gebeurt.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.

Voorzitter: Dirk Van der Maelen.
Président: Dirk Van der Maelen.

05 Questions jointes de
- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au

développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la réforme annoncée de la Coopération non gouvernementale" (n° 11239)

- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le cadre juridique des ACNG" (n° 11539)

- M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "l'audit en cours des acteurs belges de la Coopération au développement" (n° 11708)

05 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de aangekondigde hervorming van de niet-gouvernementele samenwerking" (nr. 11239)

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "het wettelijke kader voor de ANGS'en" (nr. 11539)

- de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de lopende audit over de Belgische actoren van de Ontwikkelingssamenwerking" (nr. 11708)

05.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le vice-premier ministre, le cabinet d'audit Deloitte a été choisi pour évaluer les acteurs belges de la coopération au développement non gouvernementale. Ce screening se fait selon des critères de sélection venus du management privé, fortement éloignés des principes de solidarité et de coopération au développement. Le coût du dernier screening, selon les données budgétaires des appels d'offres, se situe entre 550 000 et 650 000 euros. Deloitte, tout comme PricewaterhouseCoopers (PwC) l'avait fait avant lui en 2010, est selon nous bien mal placé pour évaluer la bonne gestion d'ONG qui luttent pour une coopération au développement digne de ce nom. En effet, les sociétés comme Deloitte disent lutter contre la fraude dans les ONG mais prodiguent par ailleurs des conseils pour contourner l'impôt!

En effet, l'ONG ActionAid a rendu public un document confidentiel de Deloitte, dont le titre ne laisse aucune place à l'ambiguïté: "Investing in

Africa through Mauritius". Le cabinet Deloitte s'applique à convaincre les investisseurs d'utiliser ses services, en leur faisant miroiter les multiples avantages fiscaux d'une domiciliation à l'île Maurice afin d'échapper au fisc pour leurs projets sur le continent africain, privant chaque année les États les plus pauvres de la planète de centaines de milliards de dollars de revenus. Parallèlement, la liste des scandales fiscaux et économiques où a été impliqué le cabinet Deloitte est longue. Elle concerne l'Italie, le Canada ou l'Espagne.

Comment une telle entreprise impliquée dans autant de scandales financiers a-t-elle pu recevoir la confiance du gouvernement pour assumer cette tâche? Vous engagez-vous à exclure les cabinets d'audit impliqués dans l'évasion fiscale comme Deloitte et PwC lors de vos prochains appels d'offres? Soulignons que dans le cadre de l'affaire Bankia en Espagne, Deloitte a été exclu des appels d'offres suite aux scandales financiers. Enfin, lors de vos prochains appels d'offres visant à sélectionner un cabinet d'audit pour évaluer le secteur des ONG belges, vous engagez-vous à inclure des critères éthiques qui permettent d'engager des entreprises responsables, en accord avec les principes de la coopération au développement et d'associer dès la phase de pré-sélection les fédérations représentant les ONG et les coupoles regroupant les organisations de la solidarité Nord/Sud en Belgique?

05.02 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, comme plusieurs de mes questions ont été abordées lors de l'examen du projet de loi de la semaine dernière, je vais les synthétiser.

Quand les arrêtés nous seront-ils soumis? Pouvez-vous nous garantir que les acteurs de la coopération non gouvernementale ne se retrouveront pas devant un vide juridique lorsqu'ils introduiront leur nouveau programme?

05.03 Alexander De Croo, ministre: Madame Grovonius, en général, les arrêtés royaux ne sont pas présentés au parlement.

05.04 Gwenaëlle Grovonius (PS): J'ai essayé!

05.05 Alexander De Croo, ministre: Je comprends bien. Ils seront pris le plus vite possible après les votes.

Plus généralement, la situation est inconfortable pour les ACNG et pour l'administration puisqu'ils travaillent dans un cadre juridique incomplet. J'ai choisi d'entreprendre cette réforme en concertation étroite avec le secteur. Le processus

s'en trouve quelque peu ralenti. Le caractère inconfortable du cadre juridique incomplet est compensé par le fait que la réforme se fonde sur un accord entre les parties, qui se sont engagées à la mettre en œuvre loyalement. Par conséquent, il n'y aura aucune surprise lors de la publication du texte de loi et de l'arrêté royal. Il n'existe aucun risque de vide juridique. Jusqu'à l'adoption du projet de loi réformant la coopération non gouvernementale, la réglementation actuelle sera toujours d'application.

Dès l'adoption du projet de loi par le parlement, je soumettrai les deux arrêtés d'application à la signature royale – et ce, en principe, avant les vacances parlementaires.

Il ne faut pas exagérer la gravité de la situation que connaissent les ACNG. Le cadre global et l'enveloppe budgétaire sont connus depuis août 2015. Ils ont pu les intégrer dans leur processus de programmation.

Les textes de loi et les arrêtés d'application font l'objet d'un dialogue en toute transparence avec le secteur.

Depuis mon entrée en fonction, je me suis attaché à offrir à la coopération non gouvernementale la plus grande sécurité juridique possible. Vous vous souviendrez que j'ai dû adapter, une première fois, la loi du 19 mars 2013 et l'arrêté royal du 25 avril 2014 pour pouvoir organiser le réagrément des ACNG, faute de quoi ils n'auraient pu prétendre à l'agrément.

Le projet de loi auquel vous faites référence a été déposé à la Chambre le 4 mai 2016, présenté le 17 mai et adopté le 31 mai en commission. J'espère qu'il sera voté le plus rapidement possible.

La société civile a très largement été consultée sur le projet et sur le projet d'arrêté d'exécution. La loi se base sur les termes d'un accord conclu entre les secteurs de la coopération non gouvernementale elle-même.

Le marché public que vous mentionnez a été passé conformément aux dispositions de la loi du 15 juin 2006, telle que modifiée à ce jour. Il s'agissait d'une procédure ouverte. L'article 20 de cette loi ainsi que l'article 61 de l'arrêté royal du 15 mai 2011 fixent les conditions à remplir pour qu'une entreprise soumissionnaire soit admissible pour l'obtention du marché public.

Les sept critères d'exclusion prévus par la loi ont

été vérifiés par mon administration en date du 16 novembre 2015. La conclusion a été que l'entreprise Deloitte, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée, a accès au marché. Si Deloitte ou un autre cabinet d'audit avaient été condamnés, ils n'auraient pas accès à ce marché.

Dans le futur, il en sera de même. Si la loi sur les marchés publics venait à être modifiée dans le sens d'un durcissement des conditions d'accès au marché public, mon administration l'appliquerait, naturellement. Jusqu'à présent, aucune condamnation n'a été prononcée. Il serait illégal d'exclure des soumissionnaires sur la base d'une présomption de culpabilité.

Les ONG signent elles-mêmes régulièrement des contrats avec ces mêmes cabinets d'audit dans le cadre de la révision de leurs comptes annuels. La nécessité d'inclure des critères éthiques dans les appels d'offres est une réflexion qui doit être menée plus largement au niveau du parlement. Je suis en faveur d'un large débat à ce sujet, seul susceptible de garantir le choix de ces critères justes et légaux.

Quant à la participation des fédérations et coupoles à la définition de règles touchant le secteur qu'elles représentent, je vous rassurerai en disant qu'elles sont largement et régulièrement consultées. Toutefois, pour ce qui concerne le marché qui fait l'objet de votre question, leur système de gestion étant lui-même soumis à examen, il était exclu qu'elles participent au suivi du processus car cela les aurait mises dans la situation difficile d'être juges et parties.

Au sujet du rôle de ce bureau externe, il faut savoir que les ACNG sont jugés sur base de neuf dimensions. Parmi celles-ci, huit sont réalisées par notre administration. Une seule l'est par un cabinet externe. Cette dimension est appelée, en néerlandais, *bedrijfsvoering*. C'est leur manière de s'organiser. L'idée selon laquelle nous laissons le secteur privé complètement faire n'est pas vraie. Seul un neuvième de toute l'évaluation est réalisé par un cabinet externe.

05.06 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'y répondrai en deux temps: le temps politique et le temps judiciaire.

Au niveau politique, il est clair qu'on ne traite pas une ONG ou un ACNG de la coopération comme

n'importe quel investissement public ou privé important. Ce sont deux choses différentes. L'associatif a clairement une expertise en matière de coopération que Deloitte – ou PwC avant lui – n'a pas.

Une question politique se pose aujourd'hui. L'objectif du screening, dont l'effet a provoqué la radiation de vingt ACNG de la coopération, est de lutter contre la fraude dans de petites structures qui doivent – selon vous et l'entreprise que vous avez engagée pour mettre ce screening en œuvre – suivre une série de procédures afin de lutter contre la fraude. Or nous avons la preuve que Deloitte s'organise au niveau mondial pour conseiller les grandes structures et les grandes entreprises dans leur évasion fiscale. Lisez le rapport en question! Le titre est très clair: "Comment pour maximiser vos intérêts à l'Ile Maurice?"

Selon moi, il faut trouver une autre façon de screener ces ONG. Ce n'est pas la même chose. On compare des pommes et des poires alors que ce sont des pommes et des poires qu'il faut faire croître.

05.07 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse.

Vous nous dites qu'il n'y a pas d'insécurité juridique. C'est vrai que nous en avons déjà discuté la semaine dernière. Mais je ne suis pas convaincue que ce soit le cas. Effectivement, il n'y aura pas de souci pour les structures qui pourront être accréditées aujourd'hui; elles ont été associées au processus de discussion et le texte est connu depuis longtemps.

Ce screening a démarré début 2016. Le cadre légal n'existait pas encore. J'ai déposé une question écrite afin d'avoir la liste précise des acteurs qui ne vont pas recevoir cet agrément sur la base d'un screening effectué alors qu'il n'y avait pas de base légale pour le faire. Ces acteurs ne vont pas recevoir le recours. Pouvez-vous être certain qu'aucun recours ne sera introduit? Et s'il y a des recours, êtes-vous certain que toutes les assurances juridiques ont été prises pour que nous ne soyons pas mis en difficulté par rapport ce processus? Ce dernier n'a pas été, selon moi, organisé dans les meilleures conditions pour bétonner la sécurité juridique.

05.08 Alexander De Croo, ministre: On ne peut pas être coupable sans être condamné; je trouve cela un peu inquiétant. On peut se poser de

nombreuses questions sur des choses qui se passent, mais il existe une règle de base. Si j'entends votre point de vue, on peut être coupable sans être condamné. Je trouve cela très préoccupant, mais c'est votre point de vue. On peut se poser des questions mais à un moment donné, il faut un jugement. Il peut y avoir des inculpations dont je ne suis pas au courant, mais la loi est très claire et se base sur le fait qu'il y a ou non une condamnation. Si nous commençons à nous organiser ici en nous basant sur une sorte de perception qui ne respecte pas le système judiciaire, je trouverais cela assez inquiétant.

J'en viens aux ACNG et au fait qu'ils ne seraient pas informés. Ils sont tous représentés par les coupoles et les fédérations. Aujourd'hui, nous sommes en concertation avec les coupoles et les fédérations sur le contenu des arrêtés royaux.

Nous avons fait le choix de modifier cette loi à leur demande. Ils nous ont fait savoir qu'ils aimeraient apporter des modifications et nous ont demandé de travailler en parallèle, ce qui a été fait. Je pense donc que l'insécurité juridique à laquelle vous faites allusion ne concerne pas le secteur puisque les modifications apportées l'ont été à la demande du secteur.

Pour ce qui concerne le screening, ce dernier est basé sur la loi de 2014 en vigueur. En la matière, il n'y a donc aucune ambiguïté et aucune insécurité juridique.

05.09 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous relirez la première partie de ma réplique et vous constaterez que je n'ai parlé, à aucun moment, de culpabilité, ni de condamnation, ni d'un quelconque soupçon. J'ai articulé ma réplique sur le fait qu'il y avait une inadéquation entre choisir une société d'audit qui pratique à large échelle l'évasion fiscale, ce dont elle ne se cache pas puisque son document s'appelle Investing in Africa through Mauritius. Mauritius est un paradis fiscal.

05.10 Alexander De Croo, ministre: Il ne figure pas sur la liste des paradis fiscaux.

05.11 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): De toute façon, je ne vois pas pourquoi politiquement, vous dotez l'administration fédérale de services qui, par ailleurs, conseillent les grandes entités pour essayer d'éluider l'impôt. Je trouve cette façon de faire complètement contradictoire politiquement. Et nous verrons quelle sera la position de la justice ultérieurement.

05.12 Gwenaëlle Grovonius (PS): Nous n'allons pas polémiquer pendant des heures.

Mais comme je l'ai précisé, je n'ai aucun doute quant au fait qu'il y a eu une concertation et que les coupoles et fédérations sont bien au fait de la réforme en cours, de la nouvelle loi, etc. Je ne sais pas quels sont les ACNG qui, aujourd'hui, n'ont pas reçu leur agrément. C'est d'ailleurs pour pouvoir disposer de cette liste que j'ai déposé une question écrite.

Je présume qu'il doit s'agir de structures plus petites, qui ne sont pas nécessairement membres de ces coupoles et de ces fédérations et qui, dès lors, n'ont pas non plus nécessairement été autant partie prenante dans le processus de concertation et le processus décisionnel. Il s'agit donc potentiellement de structures qui pourraient être plus mécontentes du processus et qui pourraient, éventuellement, introduire des recours.

Voilà tout ce que je veux dire. J'en saurai plus lorsque je serai en possession de la liste des ACNG. Mais tel n'est pas l'objet de ma question. Ce faisant, vous ne pourriez sans doute pas me la transmettre. Mais nous aurons peut-être l'opportunité d'en reparler, ce d'autant si nous devons nous rendre compte, à un moment donné, que des recours ont été introduits.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

06 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "l'Évaluateur spécial de la Coopération belge au développement" (n° 11432)

06 Vraag van mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de Bijzonder Evaluator van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking" (nr. 11432)

06.01 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, ma question sur l'évaluateur spécial – cela faisait longtemps – sera très brève. Pourriez-vous nous faire le point sur la procédure d'engagement du nouvel évaluateur spécial de la Coopération? Une date d'entrée en fonction est-elle prévue?

Je souhaitais aussi profiter de cette question pour vous rappeler le cri d'alerte qui avait été lancé par

le précédent évaluateur spécial concernant le manque de moyens humains dans ce service. Dans ce cadre, pouvez-vous faire le point sur l'évolution globale en matière de personnel au cours de l'année écoulée au sein de ce service?

06.02 Alexander De Croo, ministre: Chère collègue, la réponse sera très courte aussi.

L'arrêté royal portant désignation de Mme Cécilia De Decker sera publié sous peu. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} septembre.

Par rapport à l'évolution des effectifs, à la date du 11 mai 2016, le service était composé de cinq personnes: quatre gestionnaires d'évaluation et une secrétaire. Dans les mois à venir, deux départs sont prévus. Un gestionnaire d'évaluation part à la retraite en juillet 2016 et un autre vers un poste diplomatique en août 2016. Le recrutement d'un gestionnaire d'évaluation est lancé auprès du Selor depuis avril 2016.

06.03 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse.

Cinq personnes composent ce service dont deux vont partir prochainement; cela fait trois personnes pour un service d'évaluation spéciale. Je pense que le cri d'alerte qui avait été lancé est plus que jamais d'actualité. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler avec Mme De Decker quand elle prendra ses fonctions.

Je vous invite vraiment à examiner de manière urgente l'importance que vous souhaitez accorder à ce service pour qu'il puisse accomplir sa tâche de la meilleure manière possible parce qu'avec trois personnes, cela me semble un petit peu compromis.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

07 Questions jointes de

- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la baisse de l'aide publique au développement" (n° 11543)

- Mme Els Van Hoof au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les nouvelles économies réalisées dans le cadre de la coopération au développement" (n° 12090)

07 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de vermindering van de officiële ontwikkelingshulp" (nr. 11543)
- mevrouw Els Van Hoof aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de extra besparingen binnen ontwikkelingssamenwerking" (nr. 12090)

De voorzitter: Collega Van Hoof heeft laten weten dat ze niet weg kan uit commissie. Al haar vragen worden omgezet in schriftelijke vragen.

07.01 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans un récent rapport de l'OCDE sur l'aide au développement, on peut lire que l'aide publique au développement (APD) belge a diminué de 7,8 % entre 2014 et 2015. Pourtant, cette aide publique au développement a connu une augmentation de 12,7 % si on examine l'évolution à l'échelle des 19 pays de l'Union européenne membres du CAD.

Ce rapport fournit également des indications sur les montants de cette aide publique au développement consacrés aux "coûts des réfugiés dans les pays donateurs". Sur cette base, on constate que la baisse de l'APD pour la Belgique est en fait encore bien plus élevée puisqu'elle atteint alors une diminution de 12 %.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer sur quel poste ces économies ont été réalisées? Pouvez-vous nous indiquer à quoi et pour quels montants l'APD a été utilisée en ce qui concerne les réfugiés?

07.02 Alexander De Croo, ministre: Madame Grovonius, la baisse de l'aide publique au développement par rapport à l'année 2014 s'élève à 119 millions d'euros. En ce qui concerne le budget la DGD, la baisse se chiffre à 211 millions d'euros. Les dépenses pour la Coopération gouvernementale ont diminué de 52 millions d'euros, celles de la Coopération non-gouvernementale de 20 millions et celles de la Coopération multilatérale de 172 millions d'euros.

Les dépenses pour les programmes humanitaires ont connu une hausse de 47,5 millions d'euros, ce qui représente une hausse relative de 46,5 % par rapport à l'année 2014. Les dépenses éligibles en tant qu'aide officielle des départements autres que la DGD et le SPF Affaires étrangères ont

augmenté de 110 millions d'euros. Cette augmentation est principalement due à la hausse de 65 millions d'euros de dépenses éligibles en tant qu'aide officielle de Fedasil, à une hausse de 30 millions d'euros pour la quote-part belge dans l'aide officielle de la coopération européenne et la hausse de 21 millions d'euros pour les dépenses à caractère multilatéral via le SPF Finances.

Wat betreft de opvang van migranten in ontwikkelde landen heeft Fedasil reeds 205 miljoen euro vrijgemaakt. Dit bedrag wordt dus niet uitgetrokken op het budget van DGD, maar van 6,87 miljoen euro in het kader van de vrijwillige terugkeer en 198 miljoen voor de tijdige opvang van migranten. Deze bedragen worden aangerekend als officiële ontwikkelingshulp, overeenkomstig de regels waarover binnen de OESO DAC op dat vlak werd overeengekomen.

In het kader van de begrotingsbehoedzaamheid heeft de Ministerraad inderdaad beslist tot een blokkering van 125 miljoen euro op de begroting van Ontwikkelingssamenwerking. Dit bedrag wordt verdeeld over alle programma's van de begroting Ontwikkelingssamenwerking, behalve de humanitaire samenwerking. Op programma 1 wordt 66 miljoen euro geblokkeerd, op programma 2 16 miljoen, op programma 3 40 miljoen en op programma 4 3 miljoen.

07.03 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je suis d'autant moins rassurée sur ces pourcentages que j'ai sous les yeux le tout récent rapport de la Cour des comptes sur notre ajustement budgétaire 2016. Pour le département des Affaires étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au développement, ce rapport pointe le blocage administratif des crédits destinés à la Coopération au développement. Cela concerne des montants importants: des crédits d'engagement et de liquidation de la Coopération au développement. Les pourcentages de notre budget consacrés à l'APD sont probablement encore moindres.

Ce rapport m'inquiète aussi car il indique que le département de la Coopération estime qu'il pourra réaliser toutes ses dépenses obligatoires en 2016 mais qu'il devra limiter un certain nombre de contributions volontaires et ne pourra pas mener à bien l'ensemble des actions prévues.

J'aurais sans doute l'occasion de revenir plus précisément vers vous à ce sujet, pour connaître quelles sont ces contributions volontaires et ces

actions prévues qui ne pourront pas être menées à bien, mais je me contente de remarquer que pour le moment nous sommes dans un contexte budgétaire qui n'est pas positif; Je vous invite à tenter d'obtenir de la part de vos collègues du gouvernement des montants qui soient à la hauteur de l'importance du département que vous gérez.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

08 Questions jointes de

- Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "la participation de la Belgique au Sommet humanitaire mondial" (n° 11806)
- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le Sommet mondial sur l'action humanitaire" (n° 11823)
- Mme Fatma Pehlivan au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le Sommet mondial de l'humanitaire" (n° 11835)
- Mme Els Van Hoof au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le Sommet humanitaire mondial d'Istanbul" (n° 12091)
- Mme Els Van Hoof au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le Sommet humanitaire mondial d'Istanbul" (n° 12092)
- Mme An Capoen au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "le Sommet humanitaire mondial d'Istanbul" (n° 12093)
- Mme Els Van Hoof au vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, sur "les 'Humanitarian Impact Bonds' du CICR" (n° 12119)

08 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda,

Telecommunicatie en Post over "de deelname van België aan de World Humanitarian Summit" (nr. 11806)

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de World Humanitarian Summit" (nr. 11823)
- mevrouw Fatma Pehlivan aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de wereldtop over humanitaire hulp" (nr. 11835)
- mevrouw Els Van Hoof aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de World Humanitarian Summit te Istanbul" (nr. 12091)
- mevrouw Els Van Hoof aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de World Humanitarian Summit te Istanbul" (nr. 12092)
- mevrouw An Capoen aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de World Humanitarian Summit te Istanbul" (nr. 12093)
- mevrouw Els Van Hoof aan de vice-eersteminister en minister van Ontwikkelingssamenwerking, Digitale Agenda, Telecommunicatie en Post over "de 'Humanitarian Impact Bonds' van het ICRC" (nr. 12119)

08.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, les 23 et 24 mai derniers s'est tenu à Istanbul le premier Sommet Humanitaire Mondial, organisé à l'initiative du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. L'objectif était de réunir autour d'une même table ONG, chefs d'États et acteurs privés afin d'apporter une nouvelle réponse aux crises humanitaires pendantes.

Lors de ce sommet devait être notamment présenté le Grand Bargain, une proposition de réforme du financement du système humanitaire international sur laquelle se sont entendus les quinze principaux pays donateurs et quinze des plus grandes agences humanitaires.

Monsieur le ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes.

Quelles leçons tirez-vous de la participation de la Belgique à ce sommet humanitaire? Pouvez-vous m'informer plus en détail du contenu et principales